

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 24 mars 2016

6<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-3-6-6

**Service instructeur**

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

**Service consulté**

**CTV2 SECTEURS SPECIFIQUES  
CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT C213**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie des dossiers présentés en 2015, il vous est proposé de programmer l'opération dont l'ordre de service nous est parvenu, ce qui induit au titre de l'assainissement un montant d'aide de 8 905 € pour la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

Lors d'une de ses réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Conseil départemental a validé, au titre du Programme d'Assainissement 2015, l'opération suivante, pour laquelle l'ordre de service a été transmis.

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019**  
**Secteur Spécifique Assainissement**  
**Programme 2015:**

Colmar, Fecht et Ried

Communauté de Communes du Pays de Brisach : 1 opération représentant 68 500 € HT de travaux et 8 905 € de subvention (cf annexe 1).

Je vous propose donc de programmer cette opération au titre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) de 2<sup>ème</sup> génération 2014-2019, comme suit :

**CTV 2014-2019**

Programme C213	AP CTV2 votées	AP déjà affectées	AP à affecter	Nouveau cumul d'AP affectées
CTV Colmar, Fecht et Ried	<b>3 000 000 €</b>	<b>22 825 €</b>	<b>8 905 €</b>	<b>31 730 €</b>

La subvention sera imputée au Programme C213 - Chapitre 204 - Fonction 61 - Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN